



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement à la dimension d'un espace de stationnement sur la propriété située au 8140, avenue De L'Épée (Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006).

Cette dérogation autoriserait une case de stationnement de 4,88 mètres de longueur malgré l'article 573 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 3 juillet 2018, à 18 h 30**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Fait à Montréal, le 14 juin 2018

La secrétaire d'arrondissement
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
[Journal Le Devoir, édition du 14 juin 2018](#)